



22 Juin 2017 - Mise à jour Mars 2021

CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES INSET ANGERS



JEUDI 22 JUIN 2017
9h00 -12h30

Conférence

Le droit à la déconnexion



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

INSET Angers

Dossier documentaire

Elaboré par le Centre de Ressources Documentaires de l'Inset d'Angers

Centre national de la fonction publique territoriale



• Textes de loi :

Loi n°2016-1088 du 8 août 2016, relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels

Et plus précisément, le Titre III « Sécuriser les parcours et construire les bases d'un nouveau modèle social à l'ère du numérique » - Chapitre II « Adaptation du droit du travail à l'ère du numérique » - Article 55

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/loi_no2016-1088_du_8_aout_2016_version_initiale.pdf

Circulaire du 28 mars 2017 relative au plan d'action pluriannuel pour une meilleure prise en compte de la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique

https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/textes_de_reference/2017/C_20170328_0001.pdf

• Rapports :

Rapport au Premier Ministre sur l'Économie Collaborative - Mission confiée à Pascal Terrasse, Député de l'Ardèche, Rapporteurs Philippe Barbezieux, membre de l'inspection générale des affaires sociales, Camille Herody, inspectrice des finances

Documentation Française, 02/2016, 94 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000100.pdf>

<http://www.gouvernement.fr/partage/6421-rapport-de-pascal-terrasse-sur-le-developpement-de-l-economie-collaborative> : Synthèse du rapport

Transformation numérique et vie au travail / METTLING Bruno

Ministère du travail de l'emploi, de la formation et du dialogue social, 09/2015, 69 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/154000646.pdf>

La négociation collective, le travail et l'emploi / COMBREXELLE Jean-Denis

Rapport au Premier Ministre, France Stratégie, 09/2015, 140 p.

http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_rapport_missionjdc_08092015.pdf

• Articles

« Au regard des dispositifs mis en place pour le télétravail, refuser le droit à la déconnexion serait une faute pour l'entreprise »

Lemonde.fr, 25/11/2020

Le chef d'entreprise Thibaut Champey observe, dans une tribune au « Monde », que l'organisation du travail à distance doit explicitement inclure la possibilité de se déconnecter, d'ailleurs inscrite dans la loi

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/11/25/au-regard-des-dispositifs-mis-en-place-pour-le-teletravail-refuser-le-droit-a-la-deconnexion-serait-une-faute-pour-l-entreprise_6061025_3232.html

Télétravail et ergonomie

Centre de Gestion de la FPT de la Grande Couronne Ile-de-France, 12/11/2020

L'Info-Service « Les 7 règles d'or du télétravail » vous présentera différentes recommandations pour organiser une journée de télétravail (aménagement de l'espace, droit à la déconnexion, raccourcis clavier...). L'Info-Service « Mieux vivre avec le télétravail » vous donnera des indications pour aménager son espace de travail afin de respecter les recommandations ergonomiques et vous proposera des exercices de détente.

<https://www.cigversailles.fr/content/télétravail-et-ergonomie>

Avec le télétravail, les salariés ne sont pas égaux dans la gestion de la frontière entre les sphères privées et professionnelles

ANACT, BOBOC ANCA, 15/06/2020

La pandémie a obligé des millions de salariés à désertier leur cadre de travail habituel pour exercer à pleins temps leur activité à domicile. Selon Anca Boboc (sociologue), cette situation inédite, imposée par le risque de contagion, met à "rude épreuve" la frontière entre la vie professionnelle et la vie privée.

Le travail à distance avec la médiation de systèmes de communication - visioconférence, téléphone, mails, etc. - s'impose et devient la réalité de beaucoup. Cette situation n'est pas sans risques : isolement et "manque d'intersubjectivité", difficulté à manager l'activité, surcharge de travail et sur-engagement, sentiment d'urgence permanent, etc. Les situations sont diverses mais l'observation montre que les salariés ne sont pas égaux pour y faire face selon leurs situations professionnelles (les réseaux d'entraide et les collectifs), leurs moyens matériels (logements et équipements informatiques) et leur situation familiale (présences d'enfants ou de personnes à charge).

Pour réduire et prévenir les conséquences de ces inégalités, la situation appelle à des pratiques managériales innovantes selon Anact Boboc davantage centrée sur la confiance aux salariés. Il faut également négocier les conditions du travail "confiné" et prévoir, par exemple, des mesures de déconnexion et de suivi de l'activité. L'absence de présentiel ne doit pas être l'alibi d'un manque de régulations managériales.

<https://www.anact.fr/avec-le-teletravail-les-salaries-ne-sont-pas-egaux-dans-la-gestion-de-la-frontiere-entre-les-spher-0>

Importer par portable sa vie personnelle au bureau : le droit à la déconnexion, vu côté entreprise / RAY Jean-Emmanuel

Liaisons sociales magazine, 01/2020, p. 60-61

La génération alpha est connectée en permanence, gommant la frontière entre vie personnelle et vie professionnelle. Réseaux sociaux, musique, conversations privées, notifications... : ces pratiques impactent la vie collective et interrogent les managers, notamment de plus de 50 ans. L'auteur propose ici quelques pistes.

Le droit à la déconnexion : vers une remise en question de la norme du « salarié idéal » ? / TANQUEREL Sabrina

TheConversation.com, 25/01/2017 - Article mis à jour au 23 décembre 2019

Depuis le 1er janvier 2017, la loi Travail oblige les entreprises de plus de 50 salariés à engager des négociations sur le droit à la déconnexion et prévoir des dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques. À défaut d'accord, l'employeur devra établir une charte, après avoir consulté le comité d'entreprise et/ou les instances représentatives du personnel.

<https://theconversation.com/le-droit-a-la-deconnexion-vers-une-remise-en-question-de-la-norme-du-salarie-ideal-71658>

Libérés, délivrés ? : les conséquences du droit à la déconnexion pour les salariés / CHAKOR Tarik

TheConversation.com, 07/072019, Article mise à jour le 23 décembre 2019

En cette période de premiers départs en congés, vous vous posez peut-être la question : dois-je consulter mes courriels professionnels et/ou répondre aux appels de mon supérieur ? De mes clients ? Dois-je les filtrer ? Ou même les ignorer... au risque de devoir traiter un nombre important de messages à mon retour de congés ? ...

<https://theconversation.com/liberes-delivres-les-consequences-du-droit-a-la-deconnexion-pour-lessalaries-116716>

Le droit à la déconnexion / Matthieu Flavier, Gaël Le Dorze

Centre interdépartemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Petite Couronne de la Région d'Île-de-France, 19/09/2019, 31 p. - (Support de journée d'étude « Jeudi de la prévention »)

https://www.cig929394.fr/sites/default/files/commun/le_droit_a_la_deconnexion.pdf

Vie pro, vie perso, trouver le bon équilibre / JARJAILLE Isabelle

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 01/07/2019, p. 22-24

Utilisation d'un ordinateur portable, accès aux mails sur son smartphone, télétravail... Autant d'usages qui brouillent la frontière entre vies professionnelle et personnelle. Si le « droit à la déconnexion » est effectif dans le privé, des collectivités ont mis en place des garde-fous.

<https://archives.lagazettedescommunes.com/36953162/-ew-vie-pro-ew-ew-vie-ew-perso-trouver-le-bon-equilibre>

Le droit à la déconnexion reste en option / SEQUEIRA MARTINS Gilmar

Entreprise et carrières, 03/06/2019, p. 12-13

Devenu depuis le 1er janvier 2017 un thème des négociations annuelles obligatoires menées par les entreprises, le droit à la déconnexion n'est cependant guère mis en œuvre alors même que près de la moitié des salariés continuent de travailler le soir et le week-end...

Déconnexion et télétravail dans la fonction publique : quelles contradictions ? / Antony Taillefait, Bernard Gauriau Journée d'étude Droit à la déconnexion et télétravail : quelle(s) contradiction(s)?, 8 novembre 2018, Angers In Lexbase, Hebdo édition sociale, 17 janvier 2019, n o 768, vol. N7181BXA, p. 1-7

<http://okina.univ-angers.fr/publications/ua18711>

Numérique. Le droit à la déconnexion peu mis en œuvre

Entreprise et carrières, 26/11/2018, p. 8

Point sur "l'intensification de l'usage des outils numériques hors temps de travail à partir des résultats d'une enquête réalisée par un cabinet de conseil en qualité de vie au travail et prévention des risques psychosociaux.

Management : comment aider les cadres à déconnecter

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 03/04/2017, n° 2360, p. 22-23

<https://archives.lagazettedescommunes.com/34352375/comment-aider-les-cadres-a-deconnecter>

A la fois facteur de productivité et de liberté mais aussi de dépendance et de burn-out, l'hyperconnexion des cadres pose problème et doit à ce titre être traitée par la collectivité.

<http://www.eleas.fr/app/uploads/2016/10/CP-Eleas-Enqu%C3%AAte-Pratiques-num%C3%A9riques-2016.pdf>

Droit à la déconnexion : nécessaire, mais pas suffisant

Liaisons sociales magazine, n°181, 04/2017, p. 26-27

Des entreprises travaillent à la surabondance de mails mais aussi à la surcharge de travail. Pour éviter que le droit à la déconnexion reste incantatoire, et que les nouvelles technologies constituent des facteurs de risque d'épuisement professionnel.

Droit à la déconnexion : l'UGCICT-CGT publie un guide de négociation

Entreprise et carrières, n° 1328, 14/03/2017, p.9

Très investi sur le sujet, le syndicat Ugict-CGT diffuse un guide du droit à la déconnexion pour outiller ses équipes.

<http://www.ugict.cgt.fr/publications/guides/guide-deconnexion>

Interview de Loïc LEROUGE : "Le droit à la déconnexion est une avancée, la difficulté sera de garantir son effectivité"

Entreprise et carrières, 07/02/2017, p. 38-39

Le juriste pointe les difficultés inhérentes au combat pour faire reconnaître comme professionnelles les maladies issues du burn-out, et les limites du droit à la déconnexion de la loi Travail. Il salue en revanche l'évolution juridique de la prise en compte de la prévention des risques psychosociaux

Emmanuel Grégoire : “Les employeurs publics sont en retard sur le droit à la déconnexion”

Acteurspublics.com, 11/01/2017

<https://www.acteurspublics.com/2017/01/11/emmanuel-gregoire-les-employeurs-publics-sont-tres-en-retard-sur-le-droit-a-la-deconnexion>

Obligatoire pour les entreprises privées de plus de 50 salariés, le droit à la déconnexion – et de ne plus répondre aux mails et appels en dehors des heures de travail – fait son entrée à la ville de Paris. Depuis fin 2016, son administration s’est dotée d’un “Mode d’emploi et de la déconnexion” et a instauré des règles de bonnes pratiques pour ses quelque 50 000 agents. L’occasion pour l’adjoint aux ressources humaines de la maire de Paris, Emmanuel Grégoire, de revenir sur les enjeux de cette démarche.

http://fichiers.acteurspublics.com/redac/pdf/11_01_2017_16_22_18Déconnexion%20mode%20d'emploi.pdf



PODCAST (réécouter) « Déconnecter, un droit que certains auront du mal à appliquer » - Emission diffusée dans «Le zoom de la rédaction», 03/01/2017

<https://www.franceinter.fr/emissions/le-zoom-de-la-redaction/le-zoom-de-la-redaction-03-janvier-2017>

Depuis lundi, toutes les entreprises de plus de 50 salariés doivent signer une charte favorisant le droit à ne pas répondre aux mails et messages hors des heures de travail.

Négocier sur : le droit à la déconnexion - Le principe, les modalités de mise en oeuvre

Liaisons sociales, 01/12/2016, 4 p.

A compter du 1er janvier 2017, en application de la loi Travail du 8 août 2016, les partenaires sociaux devront, dans le cadre de la négociation "égalité professionnelle et qualité de vie au travail" aborder les modalités d'exercice du droit à la déconnexion et la mise en place de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques.

Il est donc temps de se préparer à négocier sur cette thématique.

Comment construire le droit à la déconnexion

Entreprise et carrières, 08/11/2016, p. 18-26

"A partir du 1er janvier 2017, les entreprises vont devoir négocier le droit à la déconnexion afin de réguler les usages collectifs des smartphones et tablettes. Une évolution indispensable pour éviter les débordements liés à une accessibilité des salariés à leurs outils de travail devenue permanente".

Expériences menées à partir d'analyse d'usages internes dans les organisations et conception de solutions adaptées et dispositif mis en place dans les entreprises en Allemagne,

Disponibilité 24h/24 des cadres : état des lieux du droit à la déconnexion / VIRRION Marie-Jane

Techni.cités, 11/2016, p. 74

"Débranche... tout", chantait France Gall. Cette petite musique s'est subrepticement glissée dans la loi Travail de la ministre Myriam El Khomri. En effet, le buzz provoqué entre ses partisans et opposants a masqué un de ses aspects positifs, passé inaperçu. Le texte contient, en effet, des dispositions organisant un début de droit à la déconnexion pour tous les salariés. Le rapport Mettling préconisait un devoir, la loi stipule un "droit à la déconnexion" (art. 55).

Déconnexion numérique pour (presque) tous !

Archimag, 10/2016, p. 46-47

Face aux flux d'information ininterrompus, les entreprises commencent à mettre en place des plages horaires réservées à la déconnexion. Et la très contestée "loi El-Khomry" reconnaît désormais ce droit aux salariés. Reste à le faire adopter par la génération Y.

Droit à la déconnexion / Me DUFAU Randolph, Avocat à la Cour

IT for Business, 09/2016, p. 20

A l'heure des retours de vacances et alors que le déferlement des outils numériques a bouleversé la frontière vie professionnelle/vie privée, 23% seulement des cadres affirment se déconnecter en dehors de leur temps de travail, selon une étude Apec, alors que plus de trois quarts pensent que ces outils ont un impact globalement négatif sur leur vie personnelle

La déconnexion au travail, nouvelle norme ?

Futuribles, 09/2016, p. 128-131

Selon différentes études, près de 8 cadres sur 10 affirment rester connectés en dehors de leurs horaires de travail. La loi sur le travail, dite "loi El Khomri", introduit un "droit à la déconnexion dans l'utilisation des outils numériques en vue d'assurer le respect des temps de repos et de congés". Déjà, certaines entreprises prennent des initiatives dans ce sens.

Droit et devoir de déconnexion : un enjeu de santé et de management

Entreprise et carrières, 24/05/2016, p. 6-8

"Le projet de loi El Khomri prévoit pour la première fois d'introduire le droit à la déconnexion dans le Code du travail. Plusieurs entreprises ont commencé à traduire ce droit dans des accords afin de protéger la santé de leurs salariés et d'éviter de coûteuses requalifications de leurs contrats de travail en justice" - temps de travail effectif, paiement d'heures supplémentaires au regard de l'usage des outils numériques. Quelques expériences de mises en oeuvre du droit à la déconnexion dans les organisations.

Les DRH s'attaquent à l'invasion du mail professionnel

Monde (le), 15/03/2016

Le droit à la déconnexion est un des rares chapitres du projet de loi sur la réforme du code du travail qui soit attendu favorablement par l'ensemble des partenaires sociaux, côté salarié comme côté employeur. Car la connexion permanente des salariés comporte un coût et un risque juridique pour les entreprises.

La mairie de Saint-Sébastien-sur-Loire a testé quatre jours sans e-mails

La-croix.com, 31/01/2016

<http://www.la-croix.com/Economie/Entreprises/La-mairie-Saint-Sebastien-Loire-teste-quatre-jours-sans-mails-2016-01-31-1200736559>

Plusieurs grandes entreprises mettent aujourd'hui en oeuvre des journées sans e-mails.

Les stratégies de déconnexion des cadres équipés en tic mobiles / FELIO Cindy

Nouvelle revue de psychosociologie, 05/2015, p. 241-254

Cet article s'intéresse au vécu expérimentiel d'une population de cadres équipés en TIC. En s'appuyant sur le lien entre risques psychosociaux au travail et usages des dispositifs communicationnels, son contenu met en évidence les capacités mobilisatrices des individus pour contourner les effets insatisfaisants de la mise en usage des TIC (mésusages du mail, caractéristiques disruptives, porosité entre les sphères de vie). Les stratégies développées par les cadres pour faire face aux problématiques organisationnelles, collectives et individuelles médiées par les TIC constituent différentes formes de déconnexion (du filtrage à la préservation, de la connexion maîtrisée à la déconnexion totale). L'objectif sous-jacent au déploiement de ces régulations est celui de la structuration des temporalités : à travers ces arts de faire, les cadres cherchent à orienter la dynamique de connexion en fonction de leurs besoins personnels et professionnels, autrement dit à adapter leurs usages à leur propre rythme.

Val-de-Reuil (Eure) : les agents se déconnectent... afin de retrouver le goût des autres. / BOTTOIS Patrick

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 16/12/2013, p. 58

<https://archives.lagazettedescommunes.com/23080122/les-agents-se-deconnectent-afin-ew-de-ew-retrouver-le-gout-des-autres>

« Nous croulons sous les courriels, dont une partie est parfois inutile ou redondante, compliquant parfois la tâche au lieu de l'alléger », estime Fabrice Barbe, directeur général des services de Val-de-Reuil. De plus, l'impression d'urgence créée par ce mode de relation complique la distinction des priorités. Mais, surtout, les agents se voient ou se parlent de moins en moins (lire aussi p. 56-57). « Le travail s'en trouve déshumanisé, poursuit-il. Et, si nous ne faisons pas attention, la situation pourrait tourner à l'absurde. Par exemple, au vu du nombre de courriels que je reçois quotidiennement, je pourrais m'enfermer dans mon bureau et passer mes journées à y répondre, sans échange humain avec les agents. Voire, je pourrais rester chez moi pour assurer ma mission. »...

Charte des principes des bonnes pratiques de la gestion du temps

Caisse des dépôts, 2013

http://www.cdccftc.fr/IMG/pdf/charte_gestion_du_temps-2.pdf

La Caisse des Dépôts souhaite favoriser l'activité professionnelle de ses collaborateurs et leur engagement tout en préservant leur qualité de vie personnelle et familiale. Elle fait de l'articulation vie professionnelle – vie privée un élément majeur de sa politique de ressources humaines.

• **Ouvrage**

2H chrono pour déconnecter (et se retrouver) / BOUTIN Virginie, BROUCARET Fabienne

Dunod, coll : 2h. chrono, 2018, 160 p.

Addict un peu, beaucoup, à la folie. Pourquoi on est tous accros. Une sensation de trop-plein. Et votre corps, dans tout ça ? Attention, burn out droit devant ! Votre moral, ça va ? Pourquoi déconnecter, pour quoi déconnecter ? De quoi avez-vous peur ? Faites le tri dans vos usages. Politesse digitale : victime ou bourreau ? Stop à l'overdose de mails. Le smartphone, votre meilleur ennemi ? Votre attention = leur business. Se déconnecter grâce au digital. Apaisez votre rapport au temps. Chut, on se concentre ! Manager en mode digital. Le droit à la déconnexion. Vie pro-vie perso : trouvez votre équilibre. 3 règles pour vos enfants. Mieux utiliser les réseaux sociaux. Faites bon usage de votre temps. De nouvelles habitudes pour moins polluer. (Ré)appivoisez le vide. Prenez soin de vous !

47-098902 MAN 46 C

• **Références issues d'un dossier documentaire du Département de Loire-Atlantique :**

Harcèlement numérique : le droit à la déconnexion

Changerletravail.fr, non daté

Entretien avec Yves Lasfargue, chercheur et consultant spécialisé dans le management des nouvelles technologies, directeur de l'observatoire des conditions de travail et de l'erfostressie (Obergo)

<https://www.changerletravail.fr/harcèlement-numérique-droit-a-la-deconnexion>

Droit à la déconnexion : ce dispositif va-t-il mettre fin à l'hyperconnexion des cadres ?

www.cadremploi.fr, 19 Jan 2017

Les salariés ne devront plus se sentir obligés de répondre à un mail reçu tard le soir. Le droit à la déconnexion est entré en vigueur le 1er janvier 2017 et compte bien inciter les employeurs à lutter contre l'invasion progressive du professionnel dans la vie personnelle.

<https://www.cadremploi.fr/editorial/actualites/actu-emploi/detail/article/droit-a-la-deconnexion-ce-dispositif>

De l'hyper-connexion à la déconnexion : quand les entreprises tentent de réguler l'usage professionnel des e-mails

https://pistes.revues.org/, janvier 2015

L'usage permanent des TIC en contexte professionnel suscite de fortes inquiétudes sur les risques d'atteinte à la santé et à la vie privée des salariés, en particulier des cadres. Devant ce problème, certaines entreprises cherchent à mettre en place des initiatives de « déconnexion » pour enrayer cette connexion permanente, notamment à la messagerie électronique professionnelle. Cet article porte sur l'étude exploratoire d'un système expérimental de déconnexion mis en place au sein d'une grande entreprise française de télécommunications. Ce système déconnecte la messagerie électronique en heures non ouvrables, tout en permettant à l'utilisateur de se connecter s'il le souhaite. Les objectifs de l'étude sont d'étudier la genèse de cette initiative, d'appréhender l'opinion qu'en ont les cadres concernés et d'explorer les conséquences de l'usage du système sur l'activité de travail des cadres. L'étude montre que ce type d'initiative se heurte à différentes réalités du travail des cadres qui rendent difficile la transformation des usages professionnels de la messagerie électronique.

<https://pistes.revues.org/4454>

Dossier documentaire

Edité par l'INSET, rue du Nid de Pie, CS 62020, 49016 Angers Cedex
www.cnfpt.fr

Directeur de publication : **Marion Leroux**, Directrice
Responsable du centre de ressources : **Bérangère Guillet**
Conception et réalisation : **Marie-Christine Marchand**

Tél. : 02 41 22 41 46

© 2021 CNFPT/ INSET D'ANGERS